

## Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

Date de convocation : 21 JUIN 2024

Date d'affichage : 21 JUIN 2024

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etai~~ent~~ présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, Mme TRAN, M. ROCHER, M. ALLET, Mme LACAGNE, Mme DUTOUQUET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MOROSAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOLLIERE pouvoir à M. MAIRE, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Madame Céline VILLECOURT, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER.

**Absents** : Mme NGO DJOB, Mme MONET.

**Secrétaire de séance** : M. SEFRIN

**N° DEL-2024-062**

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PSYCHOLOGUE DU SERVICE PETITE ENFANCE ET MISE EN PLACE D'ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA VILLE DE SAINT PRIX**

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'action sociale et des familles

VU l'avis favorable de la commission permanente Petite enfance/enfance jeunesse en date du 13 juin 2024,

CONSIDERANT l'article R. 2324-37 du décret<sup>o</sup>2021-1131 du 30 août 2021 demandant aux Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants d'organiser des séances d'analyse de pratiques pour les professionnelles du multi-accueil, les assistantes maternelles, et les accueillantes du Lieu d'Accueil Enfants Parents,

CONSIDERANT la nécessité pour les agents du multi accueil, les assistantes maternelles de la ville de Saint-Prix et les accueillantes du Lieu d'Accueil Enfants-Parents de réfléchir à des situations professionnelles qu'elles ont vécues et de prendre du recul par rapport à celles-ci.

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame le Maire

Accusé de réception en préfecture  
095-219505740-20240627-DEL2024-062-DE  
Date de transmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE la mise en place de séances d'analyse de pratiques professionnelles pour les professionnelles du multi-accueil, les assistantes maternelles de la ville de Saint Prix, ainsi que le maintien des séances pour la supervision du LAEP, à raison de 22 heures de vacation annuelles et un coût global de 2200€.

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à signer la convention, avec Madame Aurélie BERGER, psychologue

**Article 3 :** DIT que les dépenses seront imputées à l'exercice 2024, à l'article 6226.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire

